

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2007

Membres du C.A. présents : M^r RAJAU Ph. (Président)
M^{lle} PENAFIEL (Trésorière)
M^r BOUHIER (Secrétaire général)
M^r MICHEL (Président commission des obligations)
M^r NOGUERA
M^r DELELIGNE

Absents excusés : M^r HADJOU DJ (Président commission technique)
M^r PARMENTIER (Président commission de discipline)
M^r RAJAU B.
M^r EL GHOUZZI
M^r VILAR (Vice-Président)

Absents : M^r SACILÉ
M^r HATILIP

- **Infos** :

Un contrôle URSSAF s'est déroulé le 13 septembre, ce contrôle porte sur les 3 dernières années (depuis le 1^{er} janvier 2005).

Philippe RAJAU nous fait savoir que le contrôleur n'a rien relevé d'anormal, en tout cas de grave, mais il nous a demandé de revoir les frais de déplacements des arbitres car les indemnités kilométriques doivent être identiques pour les matchs jeunes et les matchs seniors, seules les indemnités d'arbitrage peuvent varier.

Le CA décide donc que l'indemnité pour un match senior passe de 31,20 € à 31,40 € et que celle pour un match jeune (- de 18 et - de 16 ans) passe de 27,84 € à 29,80 €

Une nouvelle note de frais d'arbitrage prenant en compte ces changements sera donc envoyée aux arbitres pour la saison 2007-2008.

Par ailleurs, l'inspectrice URSSAF a rappelé l'obligation de signature des notes de frais par les arbitres, faute de quoi tout paiement est interdit.

Le contrôleur rappelle également que les chèques cadeaux remis à notre secrétaire ne peuvent dépasser 5 % du plafond de la sécu (134€ pour l'année 2007).

Du côté des indemnités des « entraîneurs » et « accompagnateurs d'équipe », l'URSSAF nous indiquera ultérieurement si les notes fournies peuvent suffire ou s'il fallait procéder à un paiement via bulletin (avec charges), auquel cas un redressement sur cette base sera appliqué.

Mlle PENAFIEL s'est rendu compte cet été en préparant le contrôle URSSAF que le comité n'avait pas suffisamment déclaré ses cotisations à L'URSSAF. L'erreur vient du plafonnement de l'exonération patronale dans le cadre d'un CAE. Elle a fait une régularisation cet été, en payant le delta. Elle demande que le tableau de régularisation des charges adressé à l'URSSAF avec le règlement correspondant, soit joint en annexe à ce PV.

- **Plan sport emploi :**

Mlle PENAFIEL indique que le plan sport emploi pour le CTF a été accepté début juillet, ce qui va nous permettre d'attribuer un CDI à Bruno MOULIN, ce plan nous permet de bénéficier d'un financement dégressif sur 5 ans à partir du 03/10/07. La subvention versée pour la 1^{ère} année sera de 12 000 €

- **Mondial féminin :**

Philippe RAJAU participera à une réunion à la FFHB le 18 septembre.

Le CA souhaite que l'organisation du tournoi féminin (joueuses de 16 et 17 ans) lors de ce mondial soit finalisée le plus rapidement possible. Le CA demande au Président de missionner le CTF sur cette tâche.

Philippe RAJAU précise qu'il a pris contact avec le CISP du boulevard Kellermann qui lui a indiqué qu'il y avait des places disponibles pour héberger les 3 délégations.

- **Mairie de PARIS :**

Damien PARMENTIER a représenté le comité de PARIS lors de la réunion d'attribution des gymnases pour la saison 2007 – 2008.

Il a obtenu le gymnase Pierre de COUBERTIN pour les finales des coupes de PARIS le 23 juin 2008, ainsi que la Halle CARPENTIER et son annexe pour les interdépartementaux du 11 novembre 2008.

- **Arbitrage :**

Thierry DELELIGNE est nommé Président de la CDA à l'unanimité des 6 membres présents.

Le CA lui demande de constituer sa commission et de la présenter à l'approbation du CA lors d'une prochaine réunion.

- **Sportive :**

Bastien EL GHOZZI est nommé Président de la COC à l'unanimité des 6 membres présents. Le CA approuve également la liste des membres de cette commission, ces membres sont : Elodie WEBERT (US METRO), Pierre DEVAUX (CSM FINANCES), Moussa CHANFI (PARIS SPORT CLUB) ainsi que Georges VILAR (Indépendant).

Le CA maintient le championnat féminin en poule de 8 et abandonne le projet d'organiser des finales croisées entre les 4 premiers car il n'a pas été présenté lors de notre AG en juin dernier.

Par contre un challenge « Final Four » regroupant les 4 premières équipes sera organisé après la fin du championnat.

- **Technique :**

Le président souhaite rencontrer les responsables de l'USEP pour mettre en place le plus rapidement possible les interventions dans les écoles.

- **Dopage :**

Yvon BOUHIER rappelle qu'un dossier concernant les nouvelles dispositions concernant les sanctions que risquent les joueurs et les clubs en cas de contrôle anti dopage positif a été envoyé à chaque président des clubs du comité.

- **Site Internet** :

Jean François NOGUERA va établir un cahier des charges pour le remettre à Philippe RAJAU, ce cahier devra être fini pour le 15 octobre prochain.

Le site devra être mis en service avant le début des championnats jeunes.

- **Divers** :

Le Président demande au secrétaire général d'établir rapidement un calendrier des CA et des BD pour la saison 2007 – 2008.

Le prochain BD aura lieu le 02 octobre 2007 avec les présidents de la CDA et de la technique.

- La séance est levée à 11h45.

Le Président
Philippe RAJAU

Le secrétaire de séance
Yvon BOUHIER

ANNEXE

REGULARISATION COTISATION URSSAF 2005, 2006, 2007.

| | 2005 | | | | 2006 | | | | 2007 1er et 2ème trimestre | | | |
|----------------|-------|-------|-------|------------|-------|-------|-------|------------|--------------------------------|-------|-------|------------|
| | | | % | cotisation | | | % | cotisation | | | % | cotisation |
| CEC | 952 T | 13125 | 1,15 | 151,00 € | 952 T | 15035 | 1,15 | 173,00 € | 952 T | 2506 | 1,15 | 29,00 € |
| | 952 P | 13125 | 6,65 | 873,00 € | 952 P | 15035 | 6,75 | 1 015,00 € | 952 P | 2506 | 6,75 | 169,00 € |
| CAE | 420 T | 3132 | 1,15 | 36,00 € | 420 T | 12714 | 1,15 | 146,00 € | 420 T | 10751 | 1,15 | 124,00 € |
| | 420 P | 3132 | 6,65 | 208,00 € | 420 P | 12714 | 6,75 | 858,00 € | 420 P | 10751 | 6,75 | 726,00 € |
| CSG-CRDS | 260 - | 16894 | 8 | 1 352,00 € | 260 - | 32790 | 8 | 2 623,00 € | 260 - | 16756 | 8 | 1 340,00 € |
| RG cas général | 100 T | 1159 | 22,75 | 264,00 € | 100 T | 5041 | 22,95 | 1 157,00 € | 100 T | 4017 | 22,85 | 918,00 € |
| | 100 P | 1159 | 14,85 | 172,00 € | 100 P | 5041 | 15,05 | 759,00 € | 100 P | 4017 | 15,05 | 605,00 € |
| Total | | | | 3 056,00 € | | | | 6 731,00 € | | | | 3 911,00 € |
| Réglé | | | | 2 966,40 € | | | | 5 213,00 € | 1er T 1310 €, 2ème T 1387 € | | | 2 697,00 € |
| A régler | | | | 89,60 € | | | | 1 518,00 € | | | | 1 214,00 € |

Total régularisation 2005 + 2006 + 2007 = 2821,60 €